

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Mai 1875.

Bulletin politique.

C'est lundi que l'empereur Alexandre est arrivé à Berlin ; cette entrevue va être désormais le thème principal de la politique, et, en effet, bien que les autres questions étrangères, y compris l'incident prusso-belge, soient loin d'être réglées, et qu'elles gardent tout leur intérêt, celle-ci appelle particulièrement l'attention. Chacun comprend que la France, bien qu'absente, jouera néanmoins un grand rôle dans les entretiens des deux empereurs.

Aussi les commentaires ont devancé l'événement. Gardons-nous, pour notre part, de nous lancer dans les hypothèses, et bornons-nous à recueillir, sans parti-pris, les indices qui nous parviennent.

Les affirmations rassurantes ne manquent pas. Le Nord, par exemple, ne veut pas admettre que la paix puisse être considérée comme menacée d'un trouble quelconque ; mais, s'il en était autrement, ce journal, dont on connaît les relations, ne met pas un instant en doute que l'empereur de Russie n'usât de son influence « pour sauvegarder le maintien de la tranquillité générale, » et le Nord ajoute que « la Russie n'a jamais fait et ne fera jamais de la question de la paix une affaire de marché. »

Telles sont, en substance, les déclarations que l'organe du cabinet russe à Bruxelles nous a apportées.

Le télégraphe a signalé un autre article publié à Vienne, dans la Revue du Lundi, et en a reproduit ce paragraphe :

« Il est certain, dit-elle, qu'en se laissant aller en ce moment à des craintes de guerre, on n'a pas apprécié avec justesse la valeur et l'importance de l'alliance des trois empereurs. Cette alliance a pris pour base la paix européenne, sa raison d'être et son but sont de préserver l'Europe de nouveaux bouleversements. Rien de plus insensé que de croire que l'Allemagne voudrait se dégager des arrangements qui lui garantissent la possession tranquille des grandes conquêtes qu'elle a faites dans les dernières guerres. Quel objet, quel but reconnaissable pourrait avoir maintenant la prétendue ambition de la Prusse ? Il n'est plus besoin de prouver que la France ne peut ni ne veut une guerre de revanche. Si jamais la reconstitution de la France devait réveiller l'idée de revanche, le poids moral de l'union politique des trois empires se montrerait alors assez fort pour préserver l'Europe des dangers d'une nouvelle guerre. »

L'article — « évidemment inspiré, » dit la télégraphie Havas — de la Revue du Lundi va certainement être rapproché des déclarations du Nord, et l'on ne manquera pas d'en tirer des conclusions tout à fait encourageantes. Nous croyons cependant qu'il convient de lire avec attention la phrase par laquelle il se termine. D'aucuns y verront peut-être comme un indice de prétentions qui pourraient s'élever à un moment donné, et qui tendraient à l'exercice d'un droit de contrôle sur notre organisation militaire.

La Russie et l'Autriche, c'est la feuille viennoise qui l'atteste sans la moindre circonlocution, ont garanti, il y a trois ans, à

l'Allemagne, ses conquêtes de 1870, à la condition qu'elle ne prit pas l'initiative d'une nouvelle guerre. L'Allemagne ne trouve pas que ce soit assez ; il lui conviendrait de faire interdire à la France la faculté de se mettre en défense contre les agressions du dehors, et dans ce but elle fera tous ses efforts pour persuader à ses alliés que nous songeons nous-mêmes à recommencer la lutte dès que notre situation militaire le permettra. Il s'agit de savoir si elle réussira dans cette tentative.

Dans tous les cas, dit l'Union, il est triste de songer que l'on traite sans nous de nos affaires. Nous croyons à la bonne volonté et à la justice des cabinets aux mains desquels notre sort est remis. Nul raisonnement ne saurait néanmoins atténuer ce qu'il pourrait y avoir de grave dans une situation pareille, au point de vue de la sécurité de la France.

Le Nord, en réponse à un article du Journal de Paris sur la situation générale, publie la déclaration suivante, à laquelle sa situation particulière donne quelque autorité :

Notre confrère parisien établit une comparaison entre la situation respective de la Prusse et de la Russie telle qu'elle était en 1870 et telle qu'elle est aujourd'hui.

« En 1870, dit-il, la Russie avait un intérêt manifeste au triomphe des armes prussiennes. Elle désirait l'abrogation des articles du traité de 1856 qui établissaient la neutralité de la mer Noire.

« Aujourd'hui, que peut offrir la Prusse à la Russie en échange de l'assentiment que celle-ci donnerait à une nouvelle guerre contre la France ? Elle peut lui dire : « Lirez-moi l'Occident, je vous abandonne l'Orient. » Un pareil langage a peu de chances d'être écouté par un souverain équitable et sage. L'empereur Alexandre, nous lui rendons cette justice, a toujours montré plus de penchant à exercer sur l'Europe une influence morale qu'à y faire des conquêtes violentes.

« S'il reste fidèle à cette pensée qui paraît dominer sa conduite, il repoussera les tentations qui lui seront présentées. »

Le Journal de Paris prend soin lui-même, par les sentiments qu'il exprime dans ces dernières lignes, de contester la possibilité de cette sorte de marché qu'il indique à titre d'hypothèse au début du passage que nous venons de reproduire.

Notre honorable confrère peut en être convaincu, non-seulement la Russie repoussera les « tentations, » mais ces « tentations » ne lui seront même pas présentées, car une puissance qui a suivi depuis vingt ans la politique sage, loyale et pacifique qui fera la gloire du gouvernement de l'empereur Alexandre, aurait le droit de considérer comme une offense et une injure des propositions dans le genre de celles qu'imagine la feuille parisienne.

Si le Journal de Paris suppose que l'attitude de la Russie en 1870 a pu être déterminée par des considérations de cette nature, nous ne saurions protester trop énergiquement contre une telle hypothèse. La neutralité russe, dans la guerre franco-allemande, a préservé l'Europe d'une conflagration générale ; ce précieux résultat ne suffit-il pas amplement à l'expliquer et à la justifier en même temps ?

Quant à la révision du traité de 1856, outre qu'elle n'a fait l'objet d'aucun arrangement préalable entre la Russie et la Prusse, nous ne comprenons guère que ceux qui en France désirent le maintien de la paix, et

nous désirons qu'ils forment la grande majorité, continuent à s'en plaindre.

N'est-il pas évident, en effet, que c'est grâce seulement à cette révision, que des relations normales ont pu être rétablies entre la Russie et la Turquie, et que sans le rétablissement de rapports amicaux entre ces deux puissances, la réconciliation sincère et cordiale de la Russie et de l'Autriche, qui forme aujourd'hui une des assises les plus solides de la paix européenne, eût été impossible ?

La Russie n'a jamais fait et ne fera jamais de la question du maintien de la paix une affaire de marché. Sa parole n'en a que plus de poids et d'efficacité pour la conservation de la tranquillité européenne, et à ce point de vue le Journal de Paris peut être certain que la confiance qu'il place dans la sagesse de l'empereur Alexandre ne sera pas trompée.

VOYAGE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

L'empereur Alexandre est arrivé lundi, à midi et demi, à la gare du chemin de fer de l'Est, à Berlin, où se trouvaient l'empereur Guillaume, tous les princes de la famille royale, le grand-duc de Mecklembourg, les feld-maréchaux de Moltke et de Manteuffel, les généraux, les grands dignitaires de la cour, ainsi que les députations des deux régiments prussiens dont l'empereur Alexandre est le chef. Le piquet d'honneur était formé par une compagnie du régiment des fusiliers de la garde, sous le commandement du prince héritier de Saxe-Meiningen.

L'entrevue des deux souverains a été extrêmement cordiale. L'empereur Alexandre portait l'uniforme prussien, l'empereur Guillaume portait l'uniforme russe.

La ville, ornée de drapeaux allemands, russes et prussiens, a fait au cortège impérial, à son entrée, un accueil enthousiaste.

Une foule nombreuse s'était portée à la rencontre de l'empereur Alexandre. Les deux souverains se sont rendus d'abord au palais impérial, où l'impératrice Augusta a reçu l'empereur Alexandre, et de là à l'hôtel de l'ambassade de Russie, où l'impératrice s'est rendue avec toutes les princesses, tandis que les deux souverains passaient devant le front des compagnies d'honneur des grenadiers de l'empereur Alexandre, qui faisaient la haie.

Hier soir, un dîner de famille a dû être donné au palais impérial, en l'honneur de l'empereur Alexandre.

Leurs Majestés ont dû également se rendre au théâtre.

Berlin, 10 mai, 7 h. 26 soir. L'empereur de Russie a visité le prince de Bismark.

Etranger.

AUTRICHE.

M. le comte Andrassy, ministre des affaires étrangères, questionné sur les bruits de guerre qui ont couru à la suite de la publication des articles du Times, a répondu qu'il n'y avait dans tout cela qu'une manœuvre de Bourse.

Il s'est étonné que l'opinion ait pu, un seul instant, s'y méprendre. Quiconque, a-t-il ajouté, connaît un peu la situation

européenne sait parfaitement que ni l'Allemagne ni la France ne veulent la guerre.

ESPAGNE.

On a parlé de la prochaine création d'un tribunal suprême de la guerre et de la nomination du général Vinate, ancien ministre d'Etat, comme président de cette haute cour de justice militaire. En Espagne, ce poste est l'un des plus éminents du royaume.

Un journal libéral a prétendu que Don Carlos passe en revue une armée qui se fond.

L'armée carliste se fond si peu qu'à Estella seulement 4,000 jeunes Navarrais se sont présentés sous les drapeaux à la suite de l'appel fait le mois dernier par la députation de Navarre. Les vides dans les dix bataillons étant tous remplis, le colonel Jimeno s'occupe, dans le Baztan, de former le 44<sup>e</sup> Navarrais.

En revanche, le gouvernement de Madrid avoue que la conscription décrétée de 70,000 hommes n'a jusqu'ici produit que 26,000 conscrits propres au service. Et il faut licencier une classe et envoyer 8,000 hommes à Cuba.

PARISIEN ET PAYSAN.

LE PARISIEN. — Bonjour, Pierre, comment ça va-t-il chez vous ?

LE PAYSAN. — Pas mal cousin, pas mal. La plaine est belle et la santé est bonne. Seulement, il nous faudrait à présent un peu...

— Un peu de liberté !

— Non ! un peu de chaleur. Et chez vous ? Êtes-vous contents ?

— Ça marche ! ça marche ! Nous avons été un peu longs à nous décider. Ces canailles de réactionnaires mettaient continuellement des bâtons dans nos roues, et on ne pouvait pas savoir ce qui sortirait de tout cela ; mais enfin nous les avons bridés, et il s'est trouvé une majorité pour faire...

— Des économies ?

— Non ! la république ; si bien que nous pouvons maintenant nous froter les mains, et espérer une fin d'année magnifique. Savez-vous que nous avons eu terriblement peur un moment ?

— Ça, c'est vrai ! Il y a huit jours on ne pouvait encore rien dire. Il gelait toutes les nuits ; la terre craquait de sécheresse. Rien n'allait, rien ne poussait, et il y en avait plus d'un chez nous qui commençaient à croire que tout était perdu. Les seigles se mettaient à jaunir, les avoines étaient dans un état pitoyable : quant aux jardins, c'était une désolation !

— A quoi attribuez-vous cela ? Je parie que ces canailles de réactionnaires accusaient déjà la république ?

— Non, ils accusaient la lune rousse et le vent du nord !

— Le vent du nord ! C'est bien en effet de ce côté-là que l'affaire s'embrouillait. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler du conflit prusso-belge.

— Fameux faucheurs, les Belges ! Domage qu'ils commencent à devenir exigeants sur le prix.

— Ils ont failli jouer un bien mauvais tour à l'Europe, et on peut dire que pendant une semaine il y a eu un gros nuage sur ce petit pays.

— C'est bien ce qui m'effrayait. Vous figurez-vous une pluie du nord, et la gelée par là-dessus ? C'était fini, cousin, c'était fini ! Aussi, malgré le grand besoin d'eau qu'on avait, préférait-on encore la sécheresse. Sur la terre sèche, la gelée ne mord pas. Heureusement la girouette a tourné tout à coup, le vent est redescendu vers le midi, et il est tombé des lous d'or.

Vous n'imaginez pas comme cette pluie de deux jours nous a fait du bien ; la campagne est ressuscitée ! La plaine ressemble à un immense tapis vert ; les bois, qui l'autre semaine étaient encore nus comme en décembre, sont maintenant couverts de feuilles ; les jardins rafraîchis montrent leurs premières fleurs.

— Voilà les bienfaits de la république !

— Et de la pluie, cousin, et de la pluie !

— C'est égal, Pierre, on peut dire que cette pluie-là a sauvé la république.

— Elle a surtout sauvé les fraises et les asperges, à la condition que nous ayons un peu de bon soleil maintenant.

— Dites-moi la vérité, Pierre. Est-on avancé dans votre pays ?

— Mais dame ! nous ne sommes pas paresseux, et nous n'avons pas l'habitude de nous mettre en retard. Nous ne renvoyons pas au lendemain ce que nous pouvons faire tout de suite. L'année n'est point hâtive, rapport au temps qu'il a fait. Mais pour peu que la chaleur arrive, nous aurons bientôt réparé le temps perdu.

— Vous avez donc que vous ne voyez pas les choses trop en noir ?

— Mon Dieu ! cousin, je ne dis pas que les fourrages seront jamais bien drus, et que l'année sera très-riche en avoine ; mais l'avoine et le foin ne viennent qu'en second, comme le cheval ne vient qu'après l'homme.

L'important, c'est le pain et le vin. L'essentiel, c'est d'avoir du blé en juillet et du raisin en octobre.

— En octobre, vous aurez les élections, ou tout au moins en novembre.

— En octobre ! au moment des vendanges ! En novembre ! au moment des semailles ! Pas possible, mon cousin, pas possible ! Nous avons d'autres pois à écosser, à cette heure-là ! En août, en septembre encore, je ne dis pas. Entre la moisson et la vendange, il y a un temps de répit, et les choses peuvent s'arranger.

— Je vois, Pierre, que nous nous entendons ; vous trouvez qu'octobre et novembre, c'est déjà trop tard. Vous êtes pour la dissolution dans le plus bref délai possible ; vous voulez consulter immédiatement le pays.

— Moi ! je ne veux consulter personne, et je ne tiens pas à être consulté trop souvent : la besogne en souffre ! Je dis seulement qu'on fera bien d'en finir promptement avec toutes ces consultations et de nous laisser tranquilles après.

— D'accord ! Je pense comme vous qu'il faut en finir promptement. Tous les vrais libéraux sont du même avis sur ce point. Savez-vous, Pierre, que vous êtes plus libéral que vous ne croyez ?

— On fait ce qu'on peut, mon cousin, on fait ce qu'on peut. Les temps sont durs, et il faut bien penser à soi avant de penser aux autres. Ça n'empêche pas de faire ses petites libéralités à propos. Nous avons beaucoup de pauvres dans la commune, et ils ne se plaignent pas de moi. Quant à être plus libéral que je ne le crois, détrompez-vous, mon cousin, on sait compter, et, quand on donne, on mesure.

— Vous direz ce que vous voudrez, Pierre, rien ne m'ôtera de l'idée que vous êtes un homme de progrès.

— Oh ! pour cela, oui, mon cousin. Je me tiens au courant de toutes les inventions nouvelles, et quand j'en rencontre une bonne, je ne suis pas le dernier à m'en servir. J'admire et j'emploie tous les instruments perfectionnés. Je vais chaque année au comice agricole du canton, et il est rare que je n'en tire pas quelque profit pour ma culture. Celui de l'an dernier était magnifique et les journaux en ont fait des récits superbes !

— Vous voyez bien, vous êtes pour la liberté de la presse.

— Moi ! ça m'est absolument égal. Je ne lis les journaux que deux ou trois fois par an. J'en prends et j'en laisse, et j'en laisse plus que j'en prends. Après cela, que les écrivains soient libres ou non de dire ce qui leur passe par la tête, je vous jure que ça m'est parfaitement indifférent.

— Ce qui ne vous est pas indifférent, c'est

d'avoir un maire nommé par le conseil municipal ?

— Il ne l'est donc pas ?

— Il l'a été, mais il ne l'est plus ; c'est maintenant le gouvernement lui-même qui le choisit. N'est-ce pas une chose intolérable ?

— Intolérable, mon cousin, vous l'avez dit. Seulement je dois vous avouer que je ne m'en suis jamais aperçu.

— Un dernier mot, Pierre, dites-moi franchement quel est celui de tous les gouvernements qui a vos véritables préférences. N'y en a-t-il pas un qui vous soit plus cher que les autres, et le gouvernement de la République...

— Il y en a un, mon cousin, il y en a un ; c'est le gouvernement de ma maison.

#### LES FÊTES DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS.

Vendredi et samedi ont eu lieu à Orléans les fêtes données à l'occasion du 446<sup>e</sup> anniversaire de la délivrance de cette ville. Nous empruntons à l'*Avenir du Loiret* les détails de la première journée :

« Vendredi, à huit heures du soir — heure solennelle dans notre histoire, — parce que c'est le 7 mai 1429, qu'après un assaut qui avait duré toute la journée, l'héroïne, maîtresse du fort des Tourelles, fit à Orléans son entrée triomphale, des salves d'artillerie ont retenti et toutes les cloches ont sonné.

» Au même instant, un cortège militaire, composé d'un piquet de gendarmerie à cheval, du bataillon des sapeurs-pompiers précédé de sa musique, de détachements d'artillerie et d'infanterie, est sorti de la caserne Saint-Charles et a parcouru la route que suivit, il y a quatre cent quarante-six ans, la Pucelle d'Orléans, au milieu des acclamations de la population qu'elle venait de délivrer.

» Arrivées sur la place de la cathédrale, les troupes se sont formées en carré. A ce moment, les portes de la vaste basilique ont livré passage à une procession composée d'un nombreux clergé, et Mgr d'Orléans, ayant à ses côtés Mgr de la Haillandière, ancien évêque de Vincennes (Etats-Unis), et auprès de lui les bannières de saint Euvère, de saint Aignan, patrons d'Orléans, et celles de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, les saintes vénérées de la vierge de Domrémy, sont venu recevoir des mains du maire, entouré du conseil municipal, l'étendard de Jeanne d'Arc qui, selon un antique usage, est resté déposé, pendant toute la nuit, dans la basilique.

» Dès que le maire met le pied sur le parvis, les chants sacrés, interprétés par des centaines de voix, se font entendre, les tambours battent aux champs, la musique militaire retentit, des flammes de Bengale s'allument de la base au sommet des tours de la cathédrale et en font ressortir les gracieuses dentelures dans leurs moindres détails. Au fond apparaissent les chappes d'or, les croix, les bannières qui flottent au vent et qui rappellent tant de souvenirs, les profondeurs à peine éclairées de la vieille basilique. Tout autour sont rangées les troupes dont les armes étincellent à l'éclat des lumières. C'est d'un grandiose, d'une magnificence incomparables.

Samedi matin, dès cinq heures et demie, toutes les cloches ont de nouveau annoncé la fête, et une salve de vingt et un coups de canon a été tirée.

A dix heures, tous les corps constitués se sont rendus à la cathédrale, dont l'intérieur avait été également orné de draperies écarlates, de drapeaux, de bannières et d'étendards portant les écussons de l'héroïne et de ses vaillants compagnons d'armes.

Le panégyrique de Jeanne d'Arc a été prononcé par M. l'abbé Bernard, aumônier de l'École normale supérieure.

L'auditoire était splendide. Le général Bataille, son état-major, tous les officiers de la garnison, la cour d'Orléans, la magistrature, le barreau, le préfet, le maire, en un mot toutes les autorités civiles, judiciaires, administratives, se trouvaient là. L'orateur fut à la hauteur de sa mission, il parla du patriotisme et lui donna son véritable sens. Jeanne d'Arc en fut la plus belle expression.

Après la messe, le cortège, composé du clergé de toutes les paroisses de la ville et de toutes les autorités civiles, militaires et administratives et auquel s'étaient jointes plu-

sieurs compagnies de sapeurs-pompiers des environs, s'est mis en marche dans l'ordre indiqué par le programme.

Il a parcouru la rue Jeanne-d'Arc, la rue Royale et le pont, sur les côtés desquels s'élevaient des mâts vénitiens décorés de drapeaux et d'écussons, et s'est arrêté aux Tourelles, où il a fait une station auprès du monument élevé sur les lieux mêmes qui furent témoins des exploits de l'héroïne. Il est ensuite revenu en passant par le pont, la rue Royale, le Martroi, la rue d'Ecures, et la place de l'Etape, jusqu'à la cathédrale, où un Te Deum solennel a été chanté.

Le reste de la journée a été rempli par des jeux divers : un mât bruxellois, des courses en sacs, des tourniquets donnent aux joueurs qui aiment ces sortes de luttes, l'occasion de déployer leurs talents, pour le plus grand plaisir d'un nombreux public qui applaudit au succès des vainqueurs et salue par des rires homériques les mésaventures des vaincus.

Le soir, à neuf heures, un feu d'artifice a été tiré sur la rive gauche de la Loire, en face du quai Barentin.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Lundi soir, vers 10 heures, un commencement d'incendie, dont la cause est purement accidentelle, s'est déclaré chez M. Picherie-Dunan, marchand vannier, rue Nationale. Grâce aux secours apportés par les voisins, le feu, qui avait pris dans un panier rempli de noix, a pu être éteint au bout d'un quart d'heure. La perte est évaluée à la somme de 100 francs, tant en effets brûlés que détériorés.

Lundi dernier, une imprudence des parents de la jeune Marie Guette, âgée de 19 mois, a causé la mort de cette enfant. Les époux Guette conduisaient des oisons sur la route nationale, au lieu dit la Maison-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levés. La charrette du sieur Pannier, marchand forain, demeurant au Mans, venant à passer, les parents de la petite Marie, ayant avec eux leurs autres enfants, la déposèrent sur le bord de la route pour ranger les oisons du côté opposé au véhicule. Malheureusement, la voiture du nommé Pannier rasa la tête de la pauvre petite fille, et lorsque la mère voulut la reprendre dans ses bras pour continuer sa route, elle avait cessé de vivre.

Nous avons annoncé, pour le 20 courant, la représentation à Saumur de la *Fille de Roland*, avec M. Brindeau, ex-sociétaire de la Comédie-Française, et la troupe d'élite qui l'accompagne. La semaine dernière, ces artistes ont joué l'œuvre d'Henri de Bornier à Bordeaux, et le journal la *Tribune* du 2 mai, qui nous tombe sous les yeux, contient ces quelques lignes :

« A sa seconde représentation, la *Fille de Roland* n'a pas eu moins de succès qu'à sa première. Cette nouvelle audition nous y a fait découvrir de nouvelles beautés.

» MM. Brindeau, Ach, Moreau et Harman et M<sup>lle</sup> Lauriane ont, ainsi que mercredi dernier, obtenu de vifs et chaleureux applaudissements parfaitement mérités, du reste, par leur talent incontestable et le soin avec lequel ils ont créé les rôles principaux du drame de M. de Bornier.

» Demain dimanche, troisième représentation. »

#### CONSCRIPTION DES CHEVAUX.

Il est question de modifier, dans le courant de la prochaine session, la loi relative à la conscription des chevaux.

On a reconnu que les délais fixés par la loi, pour l'accomplissement des formalités prescrites, étaient insuffisants et nécessitaient de nombreux procès-verbaux, dont la plupart ont été dressés contre les cultivateurs qu'on ne saurait soupçonner de mauvais vouloir.

Plusieurs conseils généraux, notamment celui de la Loire-Inférieure, ont intercedé en faveur des cultivateurs, et les préfets ont dû s'entendre avec les autorités militaires et judiciaires pour obtenir des remises de peine.

Les délais accordés par la loi sont surtout insuffisants pour les départements où les distances à parcourir sont longues et les moyens de communication très-rares.

C'est pour ces motifs que, d'accord avec

le gouvernement, plusieurs députés demanderont à l'Assemblée de réviser les délais fixés par la loi relative à la conscription des chevaux.

#### FOIRES NOUVELLES.

Par arrêtés préfectoraux, en date du 4 mai 1875, il est établi :

Dans la commune du *Fuilet* (arrondissement de Cholet), quatre foires qui se tiendront annuellement : 1<sup>o</sup> le troisième samedi de mars ; 2<sup>o</sup> le troisième samedi d'avril ; 3<sup>o</sup> le troisième samedi de mai ; 4<sup>o</sup> le samedi veille du premier dimanche de septembre.

Dans la commune de *Nueil-sous-Parvaux* (arrondissement de Saumur), trois foires qui se tiendront annuellement : 1<sup>o</sup> le jeudi après les Cendres ; 2<sup>o</sup> le jeudi de la semaine de Pâques ; 3<sup>o</sup> le premier jeudi de décembre.

Enfin, la foire qui se tient annuellement au *Lion-d'Angers* (arrondissement de Segré), le second lundi de juillet, aura lieu à l'avenir le premier vendredi du même mois.

La foire de Poitiers du 46 mai, qui tombe cette année le jour de la Pentecôte, se tiendra le lendemain lundi, 47 mai.

#### SUCCESSION EN DÉSHERÉCE.

Un jugement du tribunal de Cholet ordonne les publications et affiches préalables à l'envoi en possession de la succession de Victor-André Triolet, né à Tourlandry, le 29 décembre 1820, domicilié à Chemillé, décédé célibataire à Fontevault, le 25 février 1874.

Le *Messager d'Indre-et-Loire* publie les lignes suivantes :

« On a trouvé à la Saulaie, commune de Saint-Pierre-des-Corps, une malle renfermant des objets sans valeur. Parmi ces effets se trouve un livret au nom de Goubin, plâtrier, né à Langeais, demeurant à Saumur.

» On se demande pour quel motif et par qui cette malle a pu être portée à cet endroit. »

ANGERS. — Nous avons assisté samedi soir, dit le *Patriote*, à une scène malheureuse sur la place Cupif.

Un ouvrier, excité par l'ivresse, avait causé un rassemblement assez considérable, lorsqu'un sergent de ville, envoyé par le commissaire du quartier, vint l'engager à rentrer chez lui et à cesser d'ameuter ainsi la foule.

Loin d'obéir aux ordres de l'agent, cet ouvrier se mit à l'injurier grossièrement, puis à le frapper.

L'agent voulut le conduire au poste, et, devant sa résistance, il fut obligé d'appeler de main-forte au poste de la place.

Alors commença une scène véritablement triste. L'ivrogne refusant de marcher se défendit à coups de pieds et à coups de poings, et plutôt que d'obéir aux ordres de l'agent, il se jeta par terre et se laissa traîner sur le pavé, jusqu'au moment où les soldats parvinrent à lui tenir les bras pendant que le sergent de ville recevait des coups de pieds dans le ventre et dans la poitrine.

Témoins de cette scène déplorable, ajouta le *Patriote*, nous ne pouvons que rendre justice à l'agent, et regretter qu'une partie de ceux qui étaient présents réservassent leur sympathie pour l'ivrogne, sans comprendre qu'un agent de police est avant tout le représentant de la loi et le serviteur d'une consigne qu'il doit faire respecter.

#### ASCENSION DE M. GODARD A NANTES.

Dimanche, la 1,267<sup>e</sup> ascension de M. Godard a eu lieu à Nantes avec un plein succès. Le *Saturne*, parti à 5 h. 40 m. du soir, s'est rapidement élevé emmenant dans sa nacelle M. Allotte de la Fuye, capitaine d'état-major, M. A. Audran, négociant, et M. Vincent, de Saumon, qui faisait son deuxième voyage dans le même ballon.

Les deux singes emportés dans les airs ont été abandonnés à leur parachute, et sont venus atterrir au Jardin-des-Plantes. L'un d'eux est tombé dans le bassin, où il a failli se noyer. C'est un des gardiens qui l'a pêché assez à temps pour le raviver.

Pendant ce temps, le ballon passait, à 5 h. 53, au-dessus du dernier pont du chemin de fer de la Vendée ; à 6 h. 45, à gauche de la gare de la Haie-Fouassière ; à 6 h. 47, au-dessus du château de Livernière, où les

voyageurs purent raser le sol à 30 mètres, pour s'entretenir avec les habitants.

À 6 h. 31, l'aérostat croisait la route de Mouzillon à Clisson et était au-dessus du bourg de Saint-Crespin (Maine-et-Loire).

Un moment après, les voyageurs furent témoins des splendeurs d'un coucher de soleil.

À 8 h. 14, le Saturne planait à 450 mètres au-dessus de la ville de Mortagne, acclamé par la population, qui l'engageait à descendre.

Le vent était d'une violence extrême dans les couches inférieures, car neuf minutes plus tard on se trouvait déjà au-dessus de la magnifique église de Saint-Laurent (Vendée).

Le voyage se continua ainsi toujours assez près de la terre pour qu'on pût échanger de joyeuses interpellations.

En traversant la ligne du chemin de fer de la Possonnière à Niort, les voyageurs apprirent qu'ils étaient au-dessus de la station de Courlay, à 40 kilomètres au-dessus de Brescourlay. Alors la descente fut décidée. L'habile suiveur ouvrit la soupape; le guide-rop, l'aéronaute ouvrit la soupape; le guide-rop, la corde-frein et l'ancre furent successivement largués, et l'on vint très-heureusement à l'abri dans un pré, à l'abri du vent, près du hameau de Guinère, à 400 mètres de la station de Courlay (Deux-Sèvres).

Le dégonflement s'opéra avec une adresse merveilleuse par M. Godard et un de ses voyageurs. Les deux autres étaient allés chercher une voiture et du renfort. Le chemin de fer les ramena à Nantes lundi, à 4 h. 40 de l'après-midi.

(Espérance du Peuple.)

Une exposition de fleurs aura lieu, à Nantes, les 15, 16 et 17 mai, dans les jardins du Sport.

Le Journal officiel publie une circulaire adressée par le ministre de l'agriculture et du commerce aux présidents des sociétés d'agriculture, comices agricoles et chambres consultatives d'agriculture, au sujet de la destruction du phylloxera.

Le ministre annonce qu'il fait étudier en ce moment un projet destiné à combattre l'inertie que les populations des campagnes opposent aux ravages du phylloxera. L'administration prendrait l'initiative de diverses mesures dont l'effet immédiat serait de circonscire dès à présent l'étendue du mal, d'en arrêter les progrès et de permettre peu à peu de le faire disparaître complètement.

Le ministre aurait, dit-on, l'intention de rendre obligatoire l'emploi du sulfo-carbonate dans toutes les vignes infestées ou non, qui se trouvent situées sur la lisière des pays ravagés.

#### Brouillards de mars et gelées de mai.

Le Courrier de Nancy publie une lettre de M. le docteur Paul Ménéstrel à Sérécourt (Vosges), qui, dans une série de 30 années, relève ce fait que la correspondance des gelées de mai avec les brouillards de mars ne s'est vérifiée que 23 fois sur 50. Néanmoins il y a toujours eu un abaissement de température aux époques indiquées de mai, et cet abaissement de température avait toujours été proportionné à l'intensité des brouillards de mars. En 1873 et 1874, la théorie s'est vérifiée assez exactement.

Cela dit, M. Ménéstrel ajoute :

« Le danger est-il identique lorsque le brouillard est retombé en pluie, ou lorsqu'il s'est élevé ? »

Sur les 50 brouillards constatés pendant la période trentenaire dont il s'agit, 23 se sont élevés; 27 sont tombés en pluie.

Les 23 premiers ont été suivis de 44 gelées contre 42 absences de congélation; et les 27 autres ont eu pour conséquence 44 gelées contre 45; il y a donc très-peu à déduire de la résolution du météore ou de son absorption dans l'espace; toutefois, sa résolution en pluie rendrait le danger peut-être un peu moindre.

La croyance propagée dans nos villages que la pluie tombée le vendredi-saint détruit l'influence funeste des brouillards du mois de mars, n'est pas tout à fait indigne de quelque attention — 5 contre 2; — c'est-à-dire que j'ai noté dans le même laps de temps, 2 fois la neutralisation des brouillards par la chute de la pluie et que 5 fois la pluie tombée le vendredi-saint n'a donné aucun résultat favorable et qu'il a gelé en mai.

» Maintenant la campagne est superbe, elle est pleine des plus séduisantes promesses; les vignes, les arbres fruitiers sont préparés pour une récolte des plus abondantes; mais, les 9, 17 et 26 mars, il y a eu du brouillard, celui du 17 très-épais, tous se sont élevés, et il n'a pas plu le jour du vendredi-saint.

» Aussi ces trois météores peuvent-ils inspirer les plus sérieuses inquiétudes, vers le 17 mai surtout, et la crainte d'une congélation tardive est loin d'être chimérique. Il y a donc nécessité, pour nos viticulteurs, d'être pendant le mois de mai très-attentifs aux dates correspondantes de ces brouillards et de prendre en temps opportun toutes les précautions que la science viticole recommande.

Ainsi, d'après M. Ménéstrel, ce n'est pas le fait seul du brouillard, mais surtout la manière dont il se dissout qu'il faut noter pour en tirer un indice sérieux relativement aux gelées de mai.

Nous croyons utile, ajoute la Gazette des campagnes, de signaler ce complément de la théorie émanant d'un viticulteur sérieux et instruit tel que M. Ménéstrel.

### Faits divers.

On lit dans le Journal de l'Ain :

« Le 13 janvier 1871, un de nos jeunes compatriotes, Ligez, sergent-major au 1<sup>er</sup> bataillon des mobiles de l'Ain, qui assistait au siège de Paris, fut tué à Clamart.

» Son père, le sieur Jacques Ligez, âgé de soixante-trois ans, ancien marchand de volailles à Bourg, éprouva une profonde douleur et un vif ressentiment de ce malheur.

» Pendant trois ans, il sut contenir les explosions de son amour paternel ulcéré; mais l'année dernière, dans le mois de mai, il quitta la ville de Bourg et disparut. On n'avait pas eu de ses nouvelles, lorsqu'on apprit que ce père inconsolable, égaré par la douleur, s'était rendu à Mulhouse et avait tué, le 26 juin, d'un coup de couteau, un sous-officier prussien ayant le même grade que son fils, et que le hasard lui avait fait rencontrer; il voulait, disait-il, venger la mort de ce dernier.

Il fut arrêté sur-le-champ; mais il refusa de décliner son véritable nom. Il prétendait s'appeler Jean-Louis.

» Le parquet prussien se livra aux plus actives investigations, en France, pour constater l'identité de l'accusé.

» Enfin, lundi dernier, 3 mai, celui-ci comparait devant la cour d'assises de Colmar. Treize témoins avaient été appelés.

» Dans le nombre se trouvaient deux honorables habitants de notre ville : M. Adrien Legrand, banquier, chez qui le jeune Ligez était employé avant son incorporation dans l'armée, et M. Louis Belaysoud, compagnon d'armes de ce dernier.

» Il a été admis que l'accusé était sous l'empire d'un égarement d'esprit, causé par son malheur, au moment où il a commis l'acte qui l'amena devant la cour d'assises.

» Il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement.

» Le jury était composé, en majeure partie, d'industriels alsaciens. »

\*\*\*

La soirée du 30 avril est pleine d'émotions pour la population rurale du Bourbonnais et surtout du canton de Bourbon-l'Archambault.

Les paysans croient encore fermement à la sorcellerie et à la maligne intervention des sorciers qui, d'après la tradition, choisissent la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, pour parcourir la campagne, afin de jeter des « sorts » à leurs ennemis. Demandez à un bon campagnard s'il en a vu courant les chemins pour empêcher les récoltes de pousser ou attirant sur elles la grêle d'août pour les détruire; traversant les prés, pour tenir l'herbe courte et rare et la rendre dangereuse au bétail; faisant le tour des « pelottes » de fumier dans les cours pour en enlever toute la « graisse » et les rendre stériles; pénétrant dans les fenils et dans les écuries pour semer quelques ingrédients malins afin d'empêcher les bêtes de « graisser », les couvrir de vermine et même les faire crever, et jetant dans la « fosse », en quittant le domaine, un autre ingrédient

pour embrediner l'eau que doit boire ce pauvre bétail. »

Il vous sera répondu que non, mais « qu'on en a vu, bien sûr, devallant au galop quand ils se voyaient aperçus. »

Aussi, pour contrebalancer le terrible effet des menées de ces affreux sorciers, fait-on dans tous les domaines de grandes cérémonies dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai.

D'abord, en premier lieu, on fait tourner, juste à la nuit, les roues des charrettes : la voiture est levée un peu sur une chèvre, bien assujettie, et l'érou légèrement dévissé au bout du fuseau de l'essieu, pour permettre à la roue de bien tourner. On attache au travers un bâton et, avec une chaîne, les « gas » la font tourner rapidement. Alors, le bâton frappant les rayons de la roue, il se fait un bruit épouvantable qui s'entend de très-loin et effraye les sorciers; on jette des cris, et enfin on tire de nombreux coups de fusil pour les éloigner définitivement. Se sachant si bien attendus, ils n'osent pas ainsi s'approcher des domaines et de cette manière leurs mauvais sorts sont écartés.

Tâchez de leur enlever ces idées, et vous vous butterez contre une croyance et un entêtement invétérés. (Messager de l'Allier.)

### Dernières Nouvelles.

Malgré l'attente de quelques personnes, il n'y a eu ni message, ni déclaration du gouvernement.

La séance s'est bornée au tirage au sort des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour.

Versailles, 41 mai, 2 h. 1/2.

On affirme que la majorité du conseil des ministres s'est prononcée pour la dissolution après cette session.

M. Buffet seul aurait combattu ce sentiment.

Les nouvelles sont à la paix. En séance, on procède au tirage au sort des bureaux.

Il y a à peine 300 députés présents. Le banc des ministres est vide. Il n'y aura pas de déclaration du cabinet.

LA SÉANCE D'HIER.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside. Pendant la longue et monotone opération du tirage au sort des bureaux, les députés échanget les impressions qu'ils rapportent de leurs départements.

La tribune présidentielle est littéralement envahie. On remarque cependant que presque tous les députés qui viennent serrer la main du président appartiennent aux groupes de la gauche ou à la fraction du centre droit rallié à la République.

M. Thiers, qui occupe son siège au centre gauche, reçoit également de nombreuses félicitations.

A droite, un groupe nombreux se forme autour de M. Chesnelong. Tous les chefs sont présents. Ces honorables députés ont tout l'air de commenter une lettre qui circule de main en main et qui, si nous sommes bien informés, serait de M. le comte de Chambord.

Dans cette lettre, la conduite du parti légitimiste serait nettement indiquée.

Au banc ministériel, M. Dufaure et le général de Cissey sont fort entourés.

M. Buffet est absent.

3 heures 1/2.

M. Louis Passy, sous-secrétaire d'Etat aux finances, dépose le budget général de 1876 et un projet de loi relatif à la conversion de l'emprunt Morgan.

Autres projets importants, déposés par M. Caillaux; un crédit de 47,500,000 fr. pour l'installation des deux Chambres dans le palais de Versailles, et une demande de crédit en faveur de la création des chemins de fer de grande ceinture autour de Paris.

Pour le premier de ces deux projets, l'installation des deux Chambres, l'urgence est votée sans opposition; l'Assemblée décide également que l'examen de ce projet sera renvoyé à une commission spéciale.

Une proposition déposée par M. Guichard, relative au traité postal entre la compagnie transatlantique et l'Etat, et proposant la dénonciation de ce traité qui, selon lui, fait perdre à l'Etat plus de 26 millions par an, obtient également l'urgence et le renvoi à une commission spéciale.

L'attention de la Chambre devient sérieuse dès que le président propose de régler l'ordre du jour.

Tous les yeux se tournent du côté où siège habituellement Mgr l'évêque d'Orléans.

Personne ne demandant la parole, M. le duc d'Audiffret-Pasquier propose la discussion des projets portés à l'ordre du jour avant la prorogation. Deux de ces projets, la loi sur les prisons et sur la révision du code militaire, n'étant pas prêts ou du moins les rapporteurs ne se déclarant pas prêts à soutenir la discussion, l'Assemblée se voit au moment de ne pas pouvoir tenir de séance mercredi.

M. Denormandie sauve heureusement la situation en proposant les caisses d'épargne.

Sa proposition est adoptée sans enthousiasme, mais à l'unanimité.

Avant de lever la séance, M. le président rappelle qu'il serait urgent de voter ou de rejeter la proposition Courcelles relative à la suppression des élections partielles.

M. Clapier déclarant que la commission sera prête jeudi, la séance est levée sans autre incident.

Après la séance.

5 heures.

Dans la commission chargée d'examiner la proposition Courcelles, M. Delsol a fait une importante déclaration. Il a dit qu'il croyait savoir que le gouvernement ne s'opposerait pas à la dissolution de l'Assemblée.

Devant cette déclaration, il est probable que les gauches ne demanderont pas la convocation partielle des électeurs avant cette date. (Agence Américaine.)

Francfort, 40 mai, 9 h. 50, soir.

Le rédacteur en chef de la Gazette de Francfort vient d'être arrêté.

Berlin, 41 mai, 4 h. 26, matin.

Des communications émanant de la chancellerie de Vienne paraissent voiler le refus de François-Joseph de se joindre aux empereurs d'Allemagne et de Russie à Ems.

Il est probable qu'une invitation formelle lui sera adressée, et il règne une certaine inquiétude sur la question de savoir si l'empereur d'Autriche visitera l'Allemagne avant la Gallicie. (Agence Américaine.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Théâtre de Saumur.

Le JEUDI 20 mai prochain.

REPRÉSENTATION DE

M. BRINDEAU

Ex-sociétaire de la Comédie-Française

Et des artistes sous sa direction.

LE GRAND SUCCÈS DU JOUR

LA FILLE DE ROLAND

Drame en 4 actes, en vers, du Théâtre-Français, par M. Henri de Bornier.

Une seule représentation à Saumur.

M. BRINDEAU remplira le rôle de Charlemagne;

M<sup>lle</sup> LAURIANNE celui de Berthe, fille de Roland;

M. ACH celui de Gérard;

M. MOREAU celui d'Amaury ou Ganelon.

Les costumes exactement copiés sur ceux de la Comédie-Française.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4680. — 8 Mai 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Salon de 1875 (I). — Nos gravures: Fleurs de mai; — Les fêtes de Blois; — Inauguration de la statue de Berryer à Marseille; — Le paysage au Salon; — Les fêtes d'Arles. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Un portrait de Jeanne d'Arc.

Gravures: Fleurs de mai, d'après le tableau de M. Pallière. — L'Exposition de Blois: la grande salle des fêtes. — Inauguration de la statue de Berryer à Marseille. — Salon de 1875: Choix de paysages. — Fêtes données à l'occasion de l'inauguration du nouveau pont construit sur le Rhône (2 gravures). — Un portrait authentique de Jeanne d'Arc. — Echecs. — Rébus.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MARIÉ, place du Pilori.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % Jouis. décembre.	63	80	»	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	715	»	»	Canal de Suez, Jouis. janv. 70.	660	16	25
4 1/2 % Jouis. septembre.	92	70	»	Crédit Mobilier	225	10	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	800	35	»
5 % Jouis. novembre.	103	15	»	Crédit Foncier d'Autriche	350	»	»	Société autrichienne, j. janv.	667	50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	170	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	214	50	»	Est, Jouis. nov.	340	6	25	Orléans	306	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	460	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	912	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	302	»	»
1865, 4 %	487	50	»	Midi, Jouis. juillet.	687	50	»	Est	303	50	»
1869, 3 %	325	1	»	Nord, Jouis. juillet.	1105	5	»	Nord	306	50	»
1871, 3 %	295	»	»	Orléans, Jouis. octobre.	915	»	»	Ouest	301	50	»
1875, 4 %	451	6	»	Ouest, Jouis. juillet, 65.	575	2	50	Midi	301	75	»
Banque de France, j. juillet.	2900	»	»	Vendée, 250 fr. p. Jouis. juil.	»	»	»	Deux-Charentes	287	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	582	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	885	»	»	Vendée	502	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juil.	482	50	»	Société Immobilière, j. janv.	41	7	25	Canal de Suez	502	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juil.	285	5	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'été, 3 mai 1875)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS**

3 heures 08 minutes du matin, express	»
6 — 45 — — — — —	»
9 — 01 — — — — —	»
1 — 33 — — — — —	»
4 — 12 — — — — —	»
7 — 23 — — — — —	»

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus	»
8 — 20 — — — — —	»
9 — 50 — — — — —	»
12 — 38 — — — — —	»
4 — 44 — — — — —	»
10 — 28 — — — — —	»

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures 15 minutes.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. PITON, ancien greffier du tribunal de commerce de Saumur, désirant retirer son cautionnement, fait la présente publication, conformément à la loi. (263)

Etudes de M. CHEDEAU, avoué à Saumur,  
 Et de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau.

**VENTE**  
 DE  
**TERRES, VIGNES**  
**ET BOIS**

Situés dans les communes de Parnay et de Souzay,  
 Dépendant de la succession vacante de PIERRE PIOUS, en son vivant domicilié à Parnay.

L'adjudication aura lieu, par le ministère dudit M. PASQUIER, notaire, à la Mairie de la commune de Parnay, le dimanche trente mai mil huit cent soixante-quinze, à une heure après midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Maubert, ancien huissier, et expert-comptable, demeurant à Saumur, agissant comme curateur à la succession vacante de feu Pierre Pious, cultivateur, mari de Jeanne Léger, qui a constitué pour avoué M. Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;  
 En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le dix avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré.

- DÉSIGNATION DES BIENS.**
- 1<sup>er</sup> LOT.  
 Trente-trois ares de vigne et terre, situés à la Forêt, commune de Parnay, ou Bois-Doussain, joignant au levant Paul Clergeau et au couchant Boux et autres.  
 Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 fr.
- 2<sup>e</sup> LOT.  
 Onze ares de bois, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au levant Dézé, au midi la veuve Morais, au couchant Piette et au nord Dézé.  
 Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 »
- 3<sup>e</sup> LOT.  
 Vingt-sept ares cinquante centiares de terre et bois, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au levant le chemin, au couchant la veuve Morais et au nord Dézé.  
 Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »
- 4<sup>e</sup> LOT.  
 Trente-trois ares environ de bois, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au levant Clergeau, au midi Berthelot.  
 Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »
- Tous ces objets sont grevés d'une rente de dix-huit décalitres de blé-froment, dus par privilège au sieur Dézé, de Parnay, et qui sera payée par les acquéreurs, en déduction du prix.
- 5<sup>e</sup> LOT.  
 Cinq ares cinquante centiares de bois, situés aux Basses-Folies, commune de Parnay, joignant au levant Boux et au nord Lebeau.  
 Mise à prix, trente francs, ci. 30 »
- 6<sup>e</sup> LOT.  
 Vingt-deux ares de terre, rangées et bois, situés aux Grosieux, commune de Parnay, joignant au levant Bertrand, au midi Bertrand et Duvoillon, au couchant le chemin et au nord Pihouet.  
 Mise à prix, cent vingt francs, ci. 120 »
- 7<sup>e</sup> LOT.  
 Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, situés aux Champs-Cercu, commune de Parnay, joignant au levant Boux, au midi Chevalier, au couchant Marais, et au nord Dézé.  
 Mise à prix, soixante francs, ci. 60 »
- 8<sup>e</sup> LOT.  
 Onze ares de vigne, situés au Sang-de-Bœuf, commune de Souzay, joignant au levant Bedet, au midi Chevalier, au couchant Léger et au nord le sentier.  
 Mise à prix, cent vingt francs, ci. 120 »
- 9<sup>e</sup> LOT.  
 Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au levant Piette, au midi Chevalier et au nord Bedet.  
 Mise à prix, soixante francs, ci. 60 »
- 10<sup>e</sup> LOT.  
 Onze ares de vigne rouge, situés au Grand-Rocher, à Champigny, commune de Souzay, joignant au levant le chemin, au midi Leteuille, au couchant Limonier et au nord Lebeau.  
 Mise à prix, cent francs, ci. 100 »
- 11<sup>e</sup> LOT.  
 Deux ares soixante-quinze centiares de terre en luzerne, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au midi Leteuille, au couchant Limonier, au nord Boux.  
 Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. 25 »
- 12<sup>e</sup> LOT.  
 Cinq ares cinquante centiares de jeune vigne, situés à la Pelouze, à Champigny, commune de Souzay, joignant au levant Boux, au midi Leteuille et au nord Sanzay.  
 Mise à prix, quarante francs, ci. 40 »
- 13<sup>e</sup> LOT.  
 Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés au Petit-Rocher, à Champigny, commune de Souzay, joignant au levant Boux, au midi Leteuille et au nord Sanzay.  
 Mise à prix, quarante francs, ci. 40 »
- 14<sup>e</sup> LOT.  
 Cinq ares cinquante centiares, situés aux Surgoles, à Champigny, commune de Souzay, joignant au levant Boux, au midi Leteuille et au nord Sanzay.  
 Mise à prix, vingt francs, ci. 20 »
- Total des mises à prix : quatorze cent quatre-vingt-quinze francs, ci. 1.495 »

Report. 880 »  
 S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit M. PASQUIER, notaire, et, pour avoir des renseignements, audit notaire, à M. MAURICEAU, huissier à Saumur, et à M. MAUBERT, curateur.  
 Dressé par l'avoué poursuivant, à Saumur, le treize mai mil huit cent soixante-quinze.  
 Signé : CHEDEAU.  
 Enregistré à Saumur, le treize mai mil huit cent soixante-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt huit centimes, décimes compris. (262) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M. CHEDEAU, avoué à Saumur,  
 Et de M. SALMON, notaire à Doué.

**VENTE**  
 PAR ADJUDICATION,  
 Aux enchères publiques,  
 Et par licitation,

**D'UNE MAISON**  
**Servant d'auberge**

Et située en la ville de Doué, portant autrefois pour enseigne : A L'ILE DE CORSE,  
 ET DE  
**MORCEAU DE TERRE**

Situé dans la commune de Gonnord, dit Villeneuve-d'en-Haut.

L'adjudication aura lieu le dimanche trente mai mil huit cent soixante-quinze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère dudit M. SALMON.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le quinze avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré;  
 A la requête de la dame Perrine Coulbault, rentière, veuve en premières noces de François Cochar, et en deuxième noces de Pierre Martin, demeurant au Grand-Jaugé, commune de Gonnord, agissant comme héritière pour moitié, sous bénéfice d'inventaire, du mineur Charles-François Delugeau, son petit-fils décédé, ladite dame poursuivante, ayant constitué M. Chedeau, avoué à Saumur;  
 Contre le sieur Charles-François Delugeau, aubergiste et boucher, demeurant à Doué, veuf de Anne Martin, décédée, laissant pour seul héritier le mineur Delugeau, et héritier lui-même pour moitié dudit mineur, co-licitant, ayant constitué pour avoué M. Albert, avoué, demeurant à Saumur.

**DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.**

Premier lot.  
 Une maison, située ville de Doué, servant d'auberge, et portant autrefois pour enseigne : A L'ILE DE CORSE, elle comprend : au rez-de-chaussée, deux grandes salles donnant sur la rue, deux autres chambres, cuisine derrière; au premier étage, cinq chambres, grenier et mansarde au-dessus, une grande écurie, greniers au-dessus; trois remises, buanderie, grande cour, caves, puits à eau; le tout joignant au midi la rue Saint-François, au nord M. Saugé, au levant Quinton et Augéard, au couchant Perrault-Richard.  
 Mise à prix, sept mille francs, ci. 7,000 fr.

Deuxième lot.  
 Un morceau de terre, dit Villeneuve-d'en-Haut, situé dans la commune de Gonnord, contenant quatre-vingt-quatre ares, section B, numéro 635 du plan cadastral, pour la

A reporter. 7,000 »

Report. 7,000 »  
 moitié en toute propriété et la nu-propriété de l'autre moitié, l'usufruit étant réservé au profit de la veuve Martin.  
 Mise à prix, deux mille cinq cent francs, ci. 2,500 »  
 Total des mises à prix, neuf mille cinq cents francs, ci. 9,500 fr.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit notaire, et, pour avoir des renseignements, au notaire, aux parties et à leurs avoués.  
 Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, le treize mai mil huit cent soixante-quinze.  
 Signé : CHEDEAU.  
 Enregistré à Saumur, le treize mai mil huit cent soixante-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt huit centimes, décimes compris.  
 Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION,  
 En l'étude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur,  
 Le dimanche 6 juin 1875, à midi.

**LES IMMEUBLES**  
 Ci-après désignés,  
 Dépendant de la succession de M. Reveau.

1<sup>o</sup> **UNE MAISON**  
 Située à Saumur, rue de la Fidélité, n° 19.  
 Revenu . . . . . 1,000 fr.  
 Mise à prix . . . . . 15,000 fr.

2<sup>o</sup> **ET UNE AUTRE MAISON**  
 Située à Saumur, rue du Petit-Mail, n° 5.  
 Mise à prix . . . . . 12,000 fr.

Voir les placards apposés.

**NOUVEAUTÉS**  
**Rue de la Tonnelle, N° 28,**  
**SAUMUR.**

**M. Eug. BIZERAY**  
**DEMANDE DE BONNES OUVRIÈRES**  
 Pour les robes et confections.  
 Se présenter (on gagne de bonnes journées).

**LA MODE UNIVERSELLE**  
 JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION  
 Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.  
 Paris. Département.  
 Un an. . . . . 6 fr. 8 f.  
 Six mois. . . . . 3 50 4 »  
 Trois mois. . . . . 2 » 2 »

ÉDITION DE LUXE  
 Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.  
 Paris. Département.  
 Un an. . . . . 15 fr. 18 fr.  
 Six mois. . . . . 8 fr. 10 fr.  
 Trois mois. . . . . 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.  
 Paris, J. BAUDRY, éditeur.  
 On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etude de M. MÉHOUS, avoué à Saumur.

**A LOUER**  
 Pour le 24 juin 1875.  
**UNE MAISON**  
 Située à Saumur, place Saint-Nicolas, n° 28,  
**SERVANT D'AUBERGE.**  
 Avec cour, écurie, servitudes dépendances.  
 S'adresser à M. MÉHOUS.

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**UNE BELLE MAISON**  
 Au centre de la ville,  
 Comprenant : salle à manger, salon à côté, office, cuisine, cabinets de toilette, mansardes, greniers, deux caves, écurie, et cours.  
 S'adresser à M. CLOUARD, avoué à Saumur.

**A VENDRE**  
 d'occasion,  
 Une petite devanture de magasin en bon état.  
 S'adresser à M. VAUGELLE, huissier, rue Cendrière.

IL A ÉTÉ PERDU, dans la ville, une canne en jonc malleable, avec pomme d'argent.  
 La rapporter au bureau du journal — Récompense.

**ON DEMANDE un tourneur en fer.**  
 S'adresser au bureau du journal.

**CHOCOLAT-MENIER**  
 CONTREFAÇONS  
 LE VÉRITABLE  
 NON